

**08 Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, sur "l'interdiction éventuelle des poids lourds sur routes et autoroutes le dimanche"
(n° P0324)**

08.01 **Kattrin Jadin**: Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, la presse s'est fait l'écho aujourd'hui de la volonté du ministre des Transports wallon de supprimer le trafic des poids lourds le dimanche, une proposition ma foi très controversée. Il l'explique par des motivations environnementales et sécuritaires.

Des études ont été menées et démontrent l'impact économique négatif d'une telle mesure. On parle notamment d'un impact assez grave pour le port d'Anvers mais aussi pour l'aéroport de Liège qui est situé dans ma région.

Monsieur le secrétaire d'État, à l'instar de tout le débat que nous avons mené sous la législature précédente sur la vignette autoroutière, je suppose qu'une telle proposition doit faire l'objet d'une concertation fédérale. Dès lors, êtes-vous prêt à être l'artisan de cette concertation fédérale?

Comment analysez-vous, monsieur le secrétaire d'État, l'impact d'une telle mesure sur les plans sécuritaire, environnemental et économique?

08.02 **Etienne Schouppe**, secrétaire d'État: Monsieur le président, madame Jadin, vous êtes au courant de la répartition des compétences entre l'autorité fédérale et les Régions en ce qui concerne le règlement général de la police de la circulation routière et l'usage de la voie publique.

L'arrêté du 1er décembre 1975 m'a donné la compétence en ces matières mais sur le plan de l'application, ce sont les autorités régionales qui peuvent prendre les décisions.

Partant des questions que vous avez posées, à ma connaissance, il n'y a, à l'heure actuelle, pas de dossier formel ni de concertation entre la Région et le fédéral pour la matière que vous avez soulevée. Si on veut prendre des mesures, une concertation sera de toute façon nécessaire; c'est d'ailleurs une obligation formelle dans tous les dossiers en matière de mobilité et de transport.

Vous avez fait référence à une étude réalisée en 2010 par le Centre de recherches routières et TML Leuven, à la demande de la Région wallonne. Les résultats de cette étude ne m'ont jamais été communiqués mais, à en croire la presse de ce jour, cette étude n'a pas donné de conclusion positive à l'égard d'une éventuelle interdiction. Un glissement de trafic du dimanche au lundi ne sera certainement pas de nature à réduire les files du lundi matin, sans oublier les effets négatifs sur l'activité économique du lundi matin.

Tant que je n'ai pas été interrogé par la Région et qu'il n'y a pas eu de concertation entre les Régions et le fédéral, je ne peux vous donner d'autre réponse que celle-ci.

08.03 **Kattrin Jadin**: Monsieur le secrétaire d'État, j'aurais bien voulu en savoir un peu plus même si je comprends qu'on n'en ait pas la possibilité à ce jour. Nous avons tous les deux eu écho de cette étude qui sous-entend que cette proposition n'est pas vue d'un bon oeil. J'ai également appris qu'une nouvelle étude avait été demandée. Nous verrons donc ce qu'il adviendra dans les prochaines semaines.